

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE	Indemnité due aux personnels exerçant dans les écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (ECLAIR) <i>Décret n° 2011-1101 du 12 septembre 2011 Arrêtés du 12 septembre 2011 et du 21 juin 2011</i>	code	programmes	§	Libellé court
		1671	0140 0141 0230		ECLAIR Part fixe

Bénéficiaire

CODE ADMINISTRATION . . . / . .

Nom :	Prénom :	Grade :
-------	----------	---------

Etablissement(s) d'affectation – code RNE- éligible à l'indemnité ECLAIR : - Quotité d'affectation : <input type="checkbox"/> 100% <input type="checkbox"/> Autre : % - Si temps partiel, quotité financière : %	Montant mensuel de référence (affectation 100%, quotité financière 100%) : 216.67€ - personnels de direction 96.33€ - autres personnels	Observations
---	--	--------------

<i>A saisir dans le dossier financier (FINA) par le service gestionnaire</i>	Période d'attribution : du 01/09/20 . . au . . / . . / 20 . . Ou (remplacements / suppléances) : du . . / . . / 20 . . au . . / . . / 20 . . du . . / . . / 20 . . au . . / . . / 20 . . du . . / . . / 20 . . au . . / . . / 20 . . du . . / . . / 20 . . au . . / . . / 20 . . du . . / . . / 20 . . au . . / . . / 20 . .
Montant mensuel de l'indemnité accordée :	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> € <input type="text"/> <input type="text"/>

Cet imprimé ne doit être utilisé QUE dans le cas où l'attribution de l'indemnité 1671 n'a pu s'effectuer par l'automatisme lié à l'affectation (origine FINA = AFF)

Certifié exact A, le Le chef de division, responsable de l'attribution (Timbre et signature)
